



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ovins

Question écrite n° 49957

Texte de la question

M. Francis Galizi attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'éventuel remplacement de la PCO (politique commune ovine) et l'aide au monde rural par une prime à l'hectare de prairies. L'impact de cette mesure sur les élevages ne semble en effet pas favorable à ce secteur essentiel de l'économie agricole des Alpes-de-Haute-Provence. Le système actuel constitue un garde fou contre une menace potentielle d'effondrement du marché. Il a parfaitement rempli sa mission de limitation de la production européenne telle qu'elle avait été fixée par la Commission européenne. La mise en place d'une prime à l'hectare stimulerait en revanche la course à l'agrandissement, phénomène préjudiciable à l'installation des jeunes. Cette mesure doit par ailleurs être envisagée dans un contexte difficile. Entre 1985 et 1996, le cheptel ovin français a enregistré une diminution de 9,2 à 7,6 millions de têtes, la production de 161 000 à 117 000 tonnes, la consommation de 229 000 à 277 000 tonnes, soit un taux d'approvisionnement à la baisse (de 70 à 42 %). Enfin, le revenu d'un éleveur ovien ne s'élève, en dépit de la récente hausse, qu'à 50 % du revenu agricole moyen. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si ces éléments l'incitent à ne pas remettre en cause le système actuel de soutien.

Données clés

Auteur : [M. Galizi Francis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49957

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1467